

Échos romands

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **15 (1958)**

Heft 6

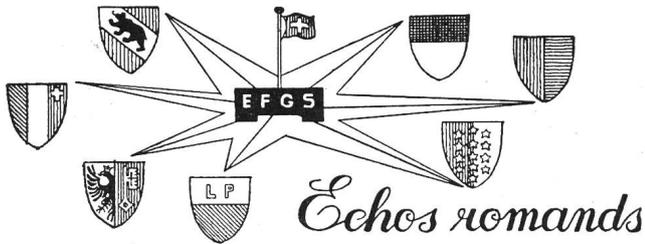
PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Echos romands

Avec le Service romand d'information au Tessin

Les 16 et 17 mai 1958, une vingtaine de membres du SRI se réunissaient à Bellinzone, sous la présidence de Monsieur Marcel Roulet, de Neuchâtel, pour y discuter de l'importante question de la revision des prescriptions d'exécution de l'instruction préparatoire. C'est, en effet, la première fois depuis qu'il préside aux destinées du SRI qu'il a créé que Monsieur John Chevalier ne put assister à ces délibérations qui se déroulèrent dans le plus chic esprit... malgré la pluie dont nous fûmes gratifiés le vendredi. Ce 26me Rapport fut honoré de la présence de Monsieur le Dir. E. Hirt, de Monsieur le Syndic de Bellinzone, Pierino Tatti, récemment nommé conseiller national, de MM. Bollani, Garrobio, Oscar Pelli et Franco Catenazzi ainsi que de Monsieur Louis Studer, chef des services du Département militaire du canton du Valais. Inutile de dire que notre ami Aldo Sartori s'était mis en quatre pour nous rendre le séjour au Tessin le plus agréable possible et qu'il y réussit largement, puisque même après les pluies torrentielles du vendredi, c'est un ciel radieux qui nous fut offert pour notre excursion au Monte-Ceneri, le samedi matin !



Les membres du S. R. I. réunis au pied du beau monument élevé à la mémoire du regretté Conseiller fédéral Giuseppe Motta. Photo Fr. Pellaud

Nous ne nous attarderons pas sur le résultat des délibérations de ce 26me rapport tenu dans la vaste salle du Conseil communal de Bellinzone, puisque nous aurons l'occasion d'en entretenir nos lecteurs après la Conférence des présidents qui se tiendra à Berne les 18 et 19 juin.

Signalons toutefois qu'une commission spéciale de quatre membres fut désignée pour l'étude des problèmes ayant trait à « la télévision au service de l'instruction préparatoire ». Cette commission sera formée de MM. Nicaty (Genève) comme président, André

Mauron (Vaud) comme secrétaire et de MM. René Jelmi (Neuchâtel) et Germain Thierrin (Fribourg). A tous nos amis tessinois va toute notre gratitude pour la peine qu'ils se sont donnée afin que notre troisième séjour au Tessin demeure un événement inoubliable. Et puis, le ravissant tableau « La somnambule » d'Aldo Patocchi, signé par l'artiste, se chargera — si besoin est — de nous rafraîchir la mémoire ! FP

FRIBOURG

Le nouveau chef de l'instruction préparatoire pour le district de la Veveyse

Sur proposition de l'Office cantonal I. P. fribourgeois, Monsieur

Marcel Delley, professeur à l'Ecole secondaire de Châtel-Saint-Denis

a été nommé chef de district I. P. de la Veveyse, en remplacement de Monsieur Roger Karth, démissionnaire. Voici, en quels termes Monsieur le Conseiller d'Etat G. Ducotterd a souhaité la bienvenue à ce nouveau pilier de l'instruction préparatoire en terre fribourgeoise :

Nous vous remercions très sincèrement d'avoir bien voulu accepter cette mission, à laquelle nous savons que vous consacrerez tout votre zèle et tout votre esprit d'initiative. Votre tâche vous sera d'ailleurs facilitée par la collaboration que vous ne manquerez pas de rencontrer auprès de M. F. Ducrest, Inspecteur scolaire, des autorités, des sociétés et de tous vos collègues-moniteurs.

En vous souhaitant une féconde activité en faveur de l'éducation physique de notre jeunesse, nous vous présentons, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Quant à nous, cette nomination nous réjouit tout particulièrement car elle marque, une fois de plus, la cohésion existant entre l'école et l'I. P. cohésion nécessaire aussi bien pour les milieux scolaires que post-scolaire tant il est vrai que l'on ne saurait dissocier l'éducation physique de l'éducation intellectuelle.

A notre tour donc de souhaiter la plus cordiale bienvenue à M. Delley au sein de la grande famille I. P. fribourgeoise et suisse tout en le félicitant de sa nomination.

Fr. Pellaud

VAUD

Un nouveau challenge pour l'I. P.

Nous apprenons qu'un nouveau challenge a été mis en compétition par la commission des juniors du Montreux-Sports. Il s'agit du « challenge Claude Francay », disputé pour la première fois les 31 mai et 1er juin 1958 à Montreux.

Les épreuves déterminantes pour l'attribution du challenge sont celles même qui sont demandées chaque année pour l'examen I. P. : course 80 m. ; saut en longueur ; perche ; poids 5 kg. ; lancer 500 gr. Les exigences pour la réussite de l'examen varient suivant l'âge du concurrent (les résultats se calculent selon un barème) et le Challenge sera attribué au jeune homme qui aura obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, on déterminera le meilleur classement par discipline et s'il y a encore égalité, c'est le plus jeune des deux concurrents qui l'emportera.

Le challenge, qui sera disputé chaque année désormais, deviendra la propriété de celui que le gagnera deux fois, consécutivement ou non. Le nom de chaque vainqueur sera gravé sur son socle. Il sera remis, accompagné d'un diplôme, au lauréat lors de l'assemblée générale annuelle du Montreux-Sports. — Un grand bravo pour cette initiative à laquelle on souhaite un plein succès !